

# Voix des Métaux ★

Fédération Française des Syndicats de la Métallurgie C.F.T.C. 5, rue Mayran PARIS 9<sup>e</sup>



La rentrée des classes est-elle toujours aussi joyeuse ? Photo A. D. P.

## SÉGRÉGATION SCOLAIRE

Nul doute qu'à la lecture de ce titre, nombre de lecteurs se transporteront par la pensée aux Etats-Unis et penseront au problème noir.

C'est pourtant de la France qu'il s'agit, dans le livre (1) que viennent de publier nos camarades Natanson et Prost, du S.G.E.N., reprenant cette déclaration de R. Gal.

« Nous sommes démocrates en paroles, mais nous tolérons que la majorité des enfants soient privés du savoir, des méthodes et des qualités qui leur permettraient de n'être pas des citoyens de seconde zone... La démocratie n'existera pas sans une éducation authentique de tous les citoyens. »

Peut-être n'est-il pas utile de réfléchir

quelques instants à cette déclaration, au moment où des dizaines de milliers de jeunes se voient refuser l'entrée des lycées et des centres d'apprentissage, où des centaines de milliers vont se trouver dans des classes de 35 à 40 élèves, où les grandes écoles continueront de ne compter que 6 % de fils de cultivateurs et 2 % de fils d'ouvriers.

Le combat que la C.F.T.C. mène avec le S.G.E.N. pour la réforme démocratique de l'enseignement est inséparable de notre lutte quotidienne pour le Bien-être et la Liberté.

(1) La Révolution scolaire : Editions ouvrières, 12, av. Sœur-Rosalie, Paris-13<sup>e</sup>. 7 F 50.

## LA LUTTE DOIT SE POURSUIVRE

par René CARÈME  
secrétaire fédéral

Des sous, Charlot... Pompidou à l'usine... Nos quatre semaines... Tels étaient les slogans que des milliers de travailleurs reprenaient en chœur dans toutes les manifestations qui se sont déroulées dans toute la France au cours du premier semestre 1963.

Il est bon de rappeler ces longs défilés des métallos, certains affirment qu'ils n'avaient pas vu cela depuis 1936. Et comme en 1936, l'action du début de 1963 a été payante, puisque 27 ans après la première loi sur les 12 jours de congés payés, des millions de travailleurs ont obtenu la 4<sup>e</sup> semaine.

### L'ACTION PAIE

Car nul ne contestera que c'est l'action qui a obligé le patronat à lâcher ce qu'il avait refusé quelques mois auparavant.

Comme c'est l'action des mineurs qui a fait échec à la réquisition, victoire des travailleurs dans le domaine de la liberté de grève.

### ESSAI DE REVANCHE

Face à ces victoires des travailleurs, gouvernement et patronat veulent se ressaisir et engagent la bataille pour limiter le droit de grève, en commençant par le régler dans le secteur public.

Faudra-t-il répéter qu'ils se moquent du public, de l'intérêt général ? Ils le prouvent dans leur incapacité de lutter contre la hausse des prix, d'améliorer les conditions de transport, de logement, d'instruction de ce public qu'ils déclarent vouloir défendre.

### UN SEUL REMÈDE

Plus le patronat, plus le gouvernement est fort, plus les travailleurs doivent se serrer les coudes.

Plus le syndicalisme est attaqué par ceux qu'il gêne, plus il doit être défendu par les travailleurs, plus il doit être renforcé.

Que resterait-il à la classe ouvrière pour se défendre si l'action s'avérait impossible ? Comment se fera-t-elle entendre si ses représentants sont écrasés, si le syndicalisme subit le même sort que les partis politiques ?

Dans les élections professionnelles ou de Sécurité sociale, il est prouvé que la quasi-totalité des travailleurs font toujours confiance aux grandes organisations syndicales...

Dans toutes les actions, l'immense majorité des travailleurs répondent aux appels des syndicats...

La preuve est faite, le syndicalisme n'est pas mort. Mais il est indispensable de veiller à ce qu'il ne vieillisse pas ou qu'il ne tombe pas malade. Pour cela un seul remède...

— Participer toujours plus et de plus en plus nombreux à la vie de notre syndicat de la base au sommet.

Alors l'avenir de la classe ouvrière sera assuré.

# LA FÉDÉRATION COMMUNIQUE...

Dès leur retour de congés les travailleurs se trouvent face à de nouvelles hausses de prix, dont la conséquence sera la dégradation de leur pouvoir d'achat.

La Fédération de la Métallurgie C.F.T.C. consciente de l'incapacité du pouvoir à résoudre les vrais problèmes de la population laborieuse, appelle les travailleurs à se préparer aux luttes nécessaires :

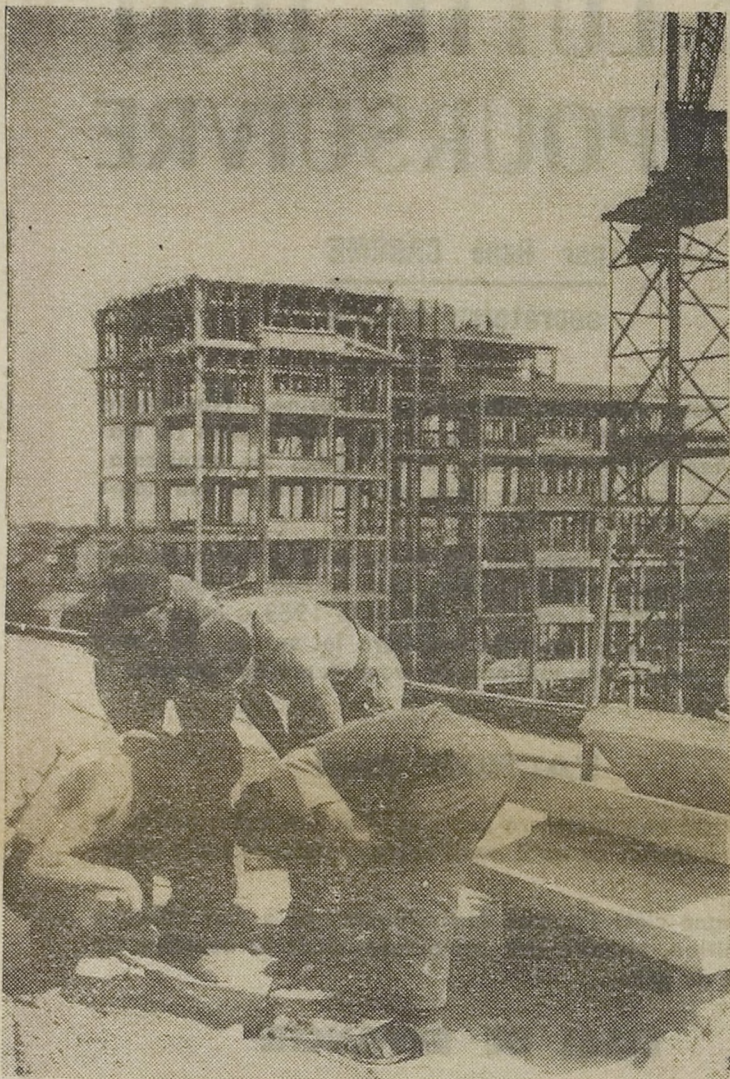
- pour une amélioration de leurs conditions d'existence ;
- contre les atteintes multipliées aux libertés et droits syndicaux ;
- pour l'élaboration d'une société démocratique dans laquelle ils auront toute la place à laquelle ils ont droit.

La Fédération de la Métallurgie C.F.T.C., qui

a salué comme un acte positif de détente internationale l'accord signé à Moscou le 25 juillet, soulignait qu'il doit être suivi de nouveaux accords aboutissant à un désarmement général et complet, appelle également les travailleurs à dénoncer la politique gouvernementale se refusant de s'associer à un pas vers la PAIX entre les peuples.

Paris, le 4 septembre 1963.

## POUR UNE VRAIE POLITIQUE DE L'HABITAT

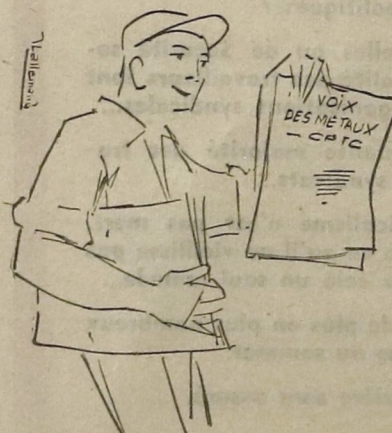


C'est 500 000 logements par an qu'il faut construire  
Photo W. RONIS

Parmi les problèmes qui se posent pour les travailleurs, celui du logement en est un important. C'est pourquoi en juillet, une délégation Confédérale C.F.T.C. a souligné nos préoccupations et nos revendications au Ministre de la Construction et notamment :

- il est impensable de rendre la liberté aux loyers tant que n'aura pas été revue toute la politique d'allocations logement ;
- c'est 500.000 logements qu'il faut construire chaque année ;
- le secteur social et notamment les H.L.M. doivent être prioritaires ;
- la lutte contre la spéculation foncière est une nécessité majeure ;
- les modalités de l'épargne crédit doivent être assouplies.

Avec la C.F.T.C. chacun doit lutter avec force pour une politique de l'habitat qui réponde aux besoins de la population.



### VOIX DES MÉTAUX

c'est ton journal

Envoie nous

- tes faits d'action ;
- tes suggestions ;
- tes critiques.



### LES SOLUTIONS DES CONFLITS NEYRPI ET SUD-AVIATION

Il ne nous a pas été possible dans le précédent numéro de donner les conclusions de ces deux conflits importants.

Soulignons donc, brièvement :

LE CONFLIT NEYRPI ouvert depuis novembre 1962 a été réglé (tout au moins provisoirement) par un « procès-verbal » des discussions qui ont eu lieu le 5 juillet. Sont à noter :

- maintien de l'accord général d'entreprise donc, notamment, des dispositions relatives aux sections syndicales ;
- augmentation de 3 % des salaires au cours du 2<sup>e</sup> semestre 1963 ;
- sur le plan de l'emploi, le texte souligne que tous les efforts seront faits pour qu'en cas de licenciement un reclassement soit effectué à condition de rémunération sensiblement équivalente.

LE CONFLIT DE SUD-AVIATION à Toulouse s'est terminé par un accord signé le 4 juillet à Paris contenant notamment :

- augmentation des salaires de 5 % minimum dans le second semestre (en fait, l'augmentation sera de l'ordre de 10 % pour la totalité de l'année 1963).
- prime d'ancienneté pour les ouvriers majorée de 50 %.
- prime de vacances augmentée de 20 F.
- deux nouvelles tranches sont prévues pour la mensualisation des P. 3 (dont la première au 1/9).



### HUART A CHATEAUBRIANT 150 OUVRIERS OBTIENNENT LE PAIEMENT D'UNE JOURNÉE DE MISE A PIED

En février 1963, les sections syndicales C.F.T.C. et C.G.T. de

HUART-UCF à Châteaubriant déposaient un cahier de revendications demandant une augmentation de salaires et la 4<sup>e</sup> semaine de congés payés.

La direction leur proposait de résoudre le problème des salaires en faisant... des heures supplémentaires.

Les syndicats décidèrent alors de refuser l'accomplissement de toute heure supplémentaire au-delà de l'horaire normal de 45 heures par semaine et de poursuivre leur action, notamment par des arrêts de travail.

La direction n'en décida pas moins de faire venir une partie du personnel en heures supplémentaires le samedi 23 mars 1963. Mais sur 166 ouvriers, 16 seulement devaient répondre à la convocation patronale. Les 150 autres furent l'objet d'une mise à pied d'une journée le vendredi 29 mars.



Par jugement du 18 juin 1963, le tribunal d'instance de Châteaubriant déclare la mise à pied injustifiée, car la grève des heures supplémentaires est une forme de grève licite. Il a en conséquence condamné la société Huart à payer aux ouvriers une indemnité égale au montant du salaire perdu du fait de la mise à pied.

### ACTION CONTRE LES LICENCIEMENTS A LA COMPAGNIE DES MACHINES BULL

A la suite des licenciements prononcés dans ses usines de Belfort et de Saint-Quentin, la Compagnie des Machines Bull se préparait à licencier au cours du mois de juillet près de 400 personnes dans ses usines de la région parisienne ; parmi eux figurent deux délégués C.F.T.C.

Pour la direction, les licenciements se justifient par des mesures d'économie, mais les syndicats n'ont pas eu de peine à établir que la situation actuelle était le résultat d'erreurs de gestion commises par la direction dans le passé, et de sa volonté de maintenir ses profits à un niveau élevé.

Des actions très spectaculaires ont été menées sur Saint-Ouen et Paris, notamment plusieurs débrayages et un défilé rassemblant le 29 juillet plusieurs milliers de travailleurs sur

un parcours de plusieurs kilomètres dans Paris. Le lendemain avait lieu une conférence de presse. Le chiffre des licenciements, grâce à cette action, devait être ramené aux environs de 190.

### BRONZAVIA-VERMOREL : RÉINTÉGRATION DU DÉLÉGUÉ C.F.T.C.

A la suite d'une accusation de détournement de fonds par le comité d'entreprise, la direction de Bronzavia met à pied tous les membres du comité. Cette décision se situe dans toute une politique qui tend à évincer de l'entreprise, par la création d'un syndicat indépendant C.F.T., la C.F.T.C. et la C.G.T. L'inspecteur du travail refuse les licenciements ; la direction, d'autre part, est déboutée d'une plainte en diffamation qu'elle avait déposée contre les élus C.G.T. Le ministre du Travail a confirmé la décision de l'inspecteur du travail, sauf pour trois délégués C.G.T. qui se trouvent donc licenciés. Une démarche intersyndicale doit avoir lieu au ministère du Travail à ce sujet. Les autres délégués, dont celui de la C.F.T.C., seront réintégrés.

### QUAND LES MEUSIENS S'Y METTENT

La Meuse est un département lorrain peu industrialisé mais où il existe cependant quelques usines métallurgiques à faible implantation syndicale, il faut bien le reconnaître.

L'une d'elles, importante puisqu'elle emploie quelque 1.500 salariés, se situe dans la bourgade de Commercy, a fait parler d'elle pendant les vacances aux environs du 15 juillet. 15 jours de débrayage, des meetings en grand nombre rassemblant toute la population, ont imposé le syndicat à un patron qui se croyait encore à l'époque féodale.

Les Meusiens lui ont fait voir qu'ils étaient de leur temps, la C.F.T.C. est maintenant bien implantée à Commercy.

« VOIX DES MÉTAUX »  
Rédaction — Administration :  
5, rue Mayran, Paris 9<sup>e</sup>  
Tél. TRU : 14-50

PUBLICITE : « Publicat »  
24, bd Poissonnière, Paris 9<sup>e</sup>  
Tél. PRO : 86-51

Le Gérant : J. MAIRE

IMPRIMERIE SPECIALE  
« VOIX DES MÉTAUX »  
8, rue du Cornet, Le Mans

Travail exécuté par des syndiqués

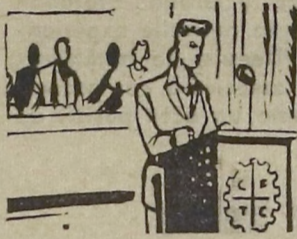
## QUESTIONS SANS RÉPONSE

Chacun est au courant du jugement de la Cour d'appel de Besançon accordant le licenciement de sept délégués de Peugeot-Sochaux dont nos camarades P. Rossetti et Fallois.

L'on sait aussi que « La Voix Ouvrière » a été condamnée pour avoir critiqué le jugement du Conseil de Prud'hommes de Montbéliard, tarif 5 000 F pour avoir critiqué une décision judiciaire.

Le tarif étant un peu trop fort pour les finances de la « Voix des Métaux », il ne nous sera pas possible de répondre aux questions suivantes des camarades :

La justice française est-elle, oui ou non, une justice bourgeoise ?



Les juges qui se sont prononcés, l'ont-ils fait vraiment en toute connaissance de cause ?

Les juges ont-ils la formation de base nécessaire à l'exercice de leurs fonctions surtout lorsqu'ils se prononcent sur le droit ouvrier ?

La direction de chez Peugeot se serait-elle déshonorée en n'appliquant pas le jugement ?

La « Peugeot » est, paraît-il, une bonne voiture ; peut-on en dire autant de la direction ?

La direction de Peugeot est-elle « faux jeton » lorsqu'elle affirme son souci de reclasser les licenciés ?

A nos lecteurs de répondre eux-mêmes ; nous ajouterons simplement que des camarades se sont très mal conduits en ne respectant pas les décisions de la justice, en employant des expressions telles que : justice de classe, décision honteuse, direction antisyndicale et antiouvrière et autres propos du même genre.

Ce n'est pas beau du tout, notamment lorsque, comme c'est le cas actuellement, gouvernement, patronat et justice font tout pour que 1963 soit une année sociale. Sans rancune.

JEAN-PIERRE.

# NON AU GOUVERNEMENT ET AU PATRONAT

Telle est la réponse que l'ensemble des travailleurs a faite au mois de juillet 1963 à l'appel des organisations syndicales.

## NON AU GOUVERNEMENT

Malgré les déclarations des ministres et des inconditionnels de la majorité c'est, en effet, au droit de grève qu'on en veut ; la meilleure preuve réside dans le fait que le projet gouvernemental n'a jamais comporté de clauses permettant la discussion ou la conciliation.

Inutile de préciser qu'il ne comporte non plus aucune clause comme quoi le gouvernement patron tiendra ses engagements envers ses salariés ; ces salariés si bien payés que l'E.G.F., la S.N.C.F. et nombre de secteurs fonctionnaires voient régulièrement partir vers le secteur privé leurs meilleurs ouvriers et techniciens.

Les travailleurs et notamment ceux de la métallurgie ne se sont pas laissés abuser par toute la propagande mensongère, par toute la démagogie déployée (il paraît que c'est l'usager que ces messieurs veulent défendre !)

C'EST UNE RÉPONSE MASSIVE qui a été faite au gouvernement à la fois par solidarité du secteur privé envers le secteur nationalisé et public et aussi par le fait que dans l'esprit du gouvernement et de sa majorité, ce n'est qu'une première étape.

## NON AU PATRONAT

La réponse des travailleurs s'adressait aussi au patronat du secteur privé qui ne pouvait qu'envisager d'un bon œil une loi restreignant le droit de grève.

Le journal patronal « L'Usine Nouvelle », du 18 juillet, n'écrivait-il pas qu'« à plusieurs titres, le projet de réglementation du droit de grève dans les services publics intéresse les employeurs... cette li-

mitation de l'exercice du droit de grève n'est peut-être, pour les pouvoirs publics, que la première étape d'une intervention plus générale susceptible d'être étendue par la suite aux salariés du secteur privé. »

Voilà qui est clair et qui éclaire singulièrement la position d'un patronat qui n'a jamais accepté le droit et les libertés syndicales, un patronat qui a toujours la nostalgie du bon vieux temps de la sacro-sainte autorité patronale.

## UNE LUTTE QUI DOIT SE POURSUIVRE

Les actions menées en juillet 1963 n'ont été qu'une étape, qu'un avertissement.

Les conseillers en matière sociale, les spécialistes en « année sociale », les réformateurs de ceci ou de cela prolifèrent actuellement et se répandent à la radio, dans la presse, dans les ouvrages de toutes sortes ; une seule chose compte pour les organisations : c'est la réalité.

Cette réalité, c'est la réglementation antisyndicale du droit de grève qui vient s'ajouter à l'attitude du gouvernement envers les mineurs c'est le licenciement des délégués C.F.T.C. à Peugeot Sochaux dont le secrétaire du syndicat C.F.T.C., ce sont les directions qu'ici ou là reviennent ou tentent de revenir sur ce qui était accordé ou toléré (voir Neyrpic par exemple), ce sont les licenciements comme chez Bull..

Oui, c'est cela la réalité, c'est cela l'année sociale.

Voilà pourquoi sans répit, la lutte continuera pour la défense et l'extension des droits et des libertés syndicales.

« Non au gouvernement et au patronat, oui à la C.F.T.C. et aux organisations syndicales pour le progrès social et pour la liberté », telle est plus que jamais la réponse des travailleurs de la métallurgie.



Des manifestants de La Courneuve, lors de la journée d'action du 17 juillet  
Ph. DELIUS

## PRÉPARONS DÈS MAINTENANT

# LE CONGRÈS DE 1964

Appliquant les décisions du 32<sup>e</sup> Congrès C.F.T.C. tenu à Issy-les-Moulineaux du 13 au 16 juin dernier, le Conseil Confédéral, organisme directeur de la C.F.T.C. a pris d'importantes décisions.

Parmi celles-ci, il faut souligner la tenue d'un congrès extraordinaire en novembre 1964, congrès qui aura à se prononcer sur : LE TITRE, LES STATUTS, LES OBJECTIFS D'ORGANISATION ET D'ACTION de notre syndicalisme.

Pour le 1<sup>er</sup> octobre 1963, chaque syndicat recevra un premier rapport. Les réponses des organisations demandées pour le 1<sup>er</sup> décembre

serviront à la rédaction du rapport qui sera soumis au Conseil confédéral, au Comité National et au Congrès.

## TOUTES VOILES DEHORS

Comme le déclarait A. Jeanson dans son discours de clôture :

« Le bateau de la C.F.T.C., toutes voiles dehors, vogue vers les terres nouvelles de rajeunissement, de transformation ; le vent du monde moderne nous pousse et ne nous permet aucun retour en arrière. »

Dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain, c'est chacun des adhérents

qui est convié à poursuivre le travail d'études de réflexions en équipe, travail entrepris en 1962 et au début de 1963.

## UN TRAVAIL DEMOCRATIQUE

L'importance des décisions prises au 32<sup>e</sup> Congrès n'a échappé à aucun de ceux qui ont suivi nos travaux.

Novembre 1964 sera un rendez-vous important, non seulement pour la C.F.T.C., mais pour la classe ouvrière française qui a besoin d'une GRANDE CENTRALE DEMOCRATIQUE FRANÇAISE.

Les décisions qui seront prises, devront être le fruit du travail, de la discussion démocratique dans chacune de nos organisations.

Notre Fédération de la Métallurgie qui n'a cessé depuis la Libération de lutter pour faire de la C.F.T.C. une grande organisation syndicale démocratique appelle chacun de ses syndicats, de ses sections d'entreprise, de ses militants et adhérents à préparer dès maintenant ce 33<sup>e</sup> Congrès de la C.F.T.C. qui, sans nul doute, marquera l'histoire du mouvement ouvrier français.

## Syndicalisme Magazine

- des enquêtes
- des reportages
- des variétés

C'est le  
journal des  
travailleurs

LISEZ-LE  
DIFFUSEZ-LE

**SALARIES BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE**  
A.F. = Allocations familiales ; I.C. = Indemnité compensatrice ; S.U. = Salaire unique

Taux d'abattement de la localité	Base de calcul A.F.	Base de calcul S.U.	Montant mensuel des prestations familiales (A.F.+I.C.+S.U.)							Majoration pour enfant de : (b)	
			Jeune ménage sans enfant (a)	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	Chaque enfant en plus	+ 10 ans	+ 15 ans	
%											
0	276,50	194	19,45	38,90	148,45	274,25	380,60	106,35	19,40	41,50	
0,375	275,50	194	19,40	38,80	148,05	273,45	379,45	106,05	19,30	41,35	
1,875	271,50	191	19,10	38,20	145,95	269,75	374,45	104,70	19,05	40,75	
2,625	269,50	189,50	18,95	37,90	144,90	267,90	371,90	104,05	18	40,45	
3	268,50	189	18,90	37,80	144,50	267,10	370,80	103,70	18,80	40,30	
3,75	266,50	187,50	18,75	37,50	143,45	265,25	368,30	103,05	18,70	40	
4,50	264,50	186	18,60	37,20	142,40	263,40	365,75	102,40	18,55	39,70	
4,875	263,50	185,50	18,55	37,10	142	262,60	364,65	102,05	18,45	39,55	
5,625	261	184	18,40	36,80	140,85	260,45	361,70	101,25	18,30	39,15	
6	260	183	18,30	36,60	140,25	259,40	360,30	100,90	18,20	39	

a) Salaire unique seulement. b) A l'exception de l'aîné des familles de moins de trois enfants.  
REMARQUE : Le taux du salaire unique est de 20 % de la base de calcul pour 1 enfant, de 40 % pour 2 enfants et de 50 % pour 3 enfants et plus.

## NOUVEAU BARÈME DE PRESTATIONS FAMILIALES

Le *Journal Officiel* du 23 juillet 1963 publie le nouveau barème des prestations familiales.

La base mensuelle servant de calcul des allocations familiales, fixée à 264 F. 50 dans le département de la Seine (zone 0) depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1962, est portée à 276 F. 50 à compter du 1<sup>er</sup> août 1963, soit 4,50 % d'augmentation.

Augmentation toute symbolique dont l'allocation de salaire unique se trouve exclue.

Le gouvernement croit peut-être que ces quelques « centimes de bonification » les familles ouvrières maintiendront leur pouvoir d'achat ! (pour une famille de trois enfants l'augmentation se chiffre à 6 F. et quelques par mois).

Mais les familles ouvrières ne croient pas à ces tours de passe-passe « sociaux »... aux prises avec les dures réalités de la vie quotidienne et de leur pouvoir d'achat, toujours en retard sur les prix, elles dénoncent toutes les manipulations

(détournements de fonds, charges injustifiées, etc.) que le gouvernement pratique avec les fonds des régimes d'allocations familiales. Que cessent ces détournements et il sera possible d'augmenter valablement les prestations familiales.

## AUGMENTATION DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Le conseil d'administration de l'U.N.I.R.S. vient de décider de fixer à 0,2388 F la valeur du point de retraite à dater du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Les 670 000 bénéficiaires du régime verront leurs allocations de retraite complémentaire augmentées de 9,3 %.

## NOUVEAU TAUX DU S.M.I.G.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1963 le salaire minimum interprofessionnel garanti est porté à 1,882 en taux horaire, zone 0, soit 326 F 21 en salaire mensuel base 40 heures et 407 F 77 base 48 heures.

# LUTTES ouvrières dans le MONDE

## TROIS MOIS DE CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LES ACIÉRIES AMÉRICAINES

En juin dernier, une nouvelle convention collective a été élaborée après une longue négociation, entre le syndicat américain de l'acier et le patronat de cette industrie.

Parmi les clauses les plus importantes de cet accord figure l'obtention d'un congé de treize semaines tous les cinq ans, pour les ouvriers, et cela en plus du congé annuel de deux semaines auquel déjà ils ont droit. Pour le moment, n'en bénéficieront que ceux ayant au moins quinze ans d'ancienneté dans cette industrie. L'accord est valable sur ce point pour 5 ans, et chaque année, un cinquième des ouvriers bénéficiera de ce congé exceptionnel.

D'autres nombreux avantages figurent dans cette convention et notamment l'extension des assurances maladies, qui conclues avec des sociétés d'assurances seront payées par l'industrie.

Suite à cet accord, quelque 20 à 25 000 emplois nouveaux seront créés dans l'industrie de l'acier, ce qui est important en raison du chômage qui sévit dans cette branche.

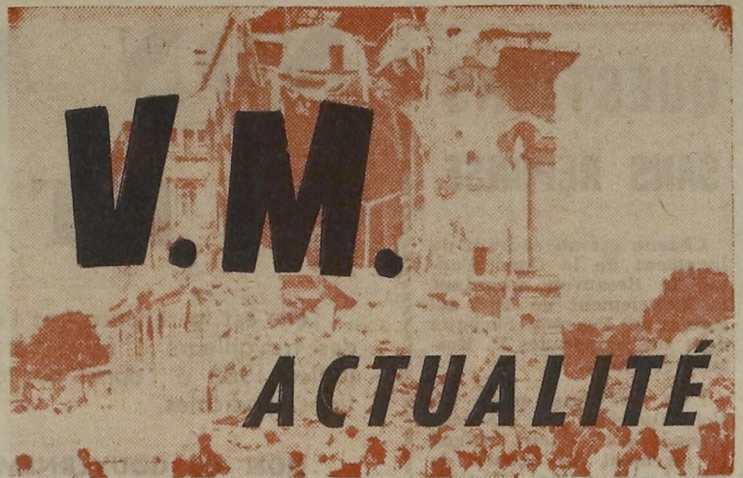
## GRÈVES DES MINEURS EN ESPAGNE

Un peu plus d'une année après les grandes grèves de 1962, qui ont secoué l'Espagne et porté un coup au régime, les mineurs asturiens ont déclenché le 18 juillet une nouvelle et importante lutte.

Dans une déclaration commune, la C.I.S.C. et la C.I.S.L. ont rappelé aux mineurs espagnols leur solidarité et l'intérêt qu'elles portent aux luttes qu'ils mènent pour la liberté et la démocratie en Espagne.

Au moment où Franco, dont la fourberie n'est plus à démontrer, cherche à s'attirer des sympathies internationales en signant l'accord de Moscou, nous devons être conscients que rien n'est changé en Espagne. La lutte du peuple espagnol est notre lutte. Nous la poursuivrons avec nos camarades syndicalistes démocratiques espagnols réunis, dans l'alliance syndicale jusqu'à la libération de l'Espagne.

La C.F.T.C. a d'autre part protesté vivement contre l'odieuse exécution des deux jeunes militants anarchistes qui ne semblent pas avoir bénéficié des garanties minimum que requiert une justice digne de ce nom.



Les mois de juillet et d'août ont été particulièrement marqués par l'actualité.

### • ACCORD DE MOSCOU

Le 25 juillet, était signé à Moscou l'accord entre l'U.R.S.S., les Etats-Unis et la Grande-Bretagne concernant l'interdiction de toute nouvelle expérience nucléaire non souterraine. Depuis, de nombreux pays et non la France se sont associés à cet accord, que la C.F.T.C. considère comme un acte positif de détente internationale.

### • TREMBLEMENT DE TERRE EN YUGOSLAVIE

Plusieurs milliers de victimes dans une catastrophe qui a détruit le 26 juillet la ville de Skoplje, capitale de la Macédoine yougoslave. Un important effort de solidarité a joué envers les populations éprouvées.

### • LA MARCHÉ SUR WASHINGTON

Le 28 août, la marche effectuée sur Washington par 200 000 personnes a marqué une date importante pour la libération du noir américain. Mais beaucoup reste à faire pour une intégration totale et sincère du noir dans la société américaine.

### • RÉVOLUTION POPULAIRE AU CONGO-BRAZZAVILLE

En trois jours, au milieu d'août, le peuple congolais imposait la chute du régime de Fulbert Youlou et la mise sur pied d'un gouvernement composé d'hommes neufs. Après le rôle déterminant joué par les organisations syndicales congolaises, souhaitons que le peuple recueille les bénéfices de cette révolution et que la leçon donnée à Brazzaville soit entendue.

### • CONFÉRENCE DE PRESSE DE GAULLE

Au cours de la conférence de presse du 29 juillet, le chef de l'Etat a abordé les questions internationales ainsi que les problèmes économiques et sociaux. Le général a rappelé que la « France continuera à se doter d'un armement atomique propre », et souligné qu'il n'y a pas d'intérêt à s'associer à l'accord de Moscou.

## L'AGENDA C.F.T.C. 1964 EST PARU

Des renseignements :

- juridiques
- sociaux
- pratiques

DEMANDEZ-LE A VOTRE SYNDICAT  
2,50 F. l'exemplaire